

Isabelle Boucher

Septembre 2010



Les concours d'architecture et les charrettes de design

Le concours d'architecture est un processus de nature démocratique qui permet d'améliorer la qualité des projets par la comparaison de plusieurs propositions concrètes. Cette procédure est utilisée au Canada depuis de nombreuses années. Au Québec, ce dispositif de sélection de projets est entre autres utilisé pour les édifices à vocation culturelle.

Les concours ont donné lieu à la construction de projets d'architecture, de design urbain et d'urbanisme reconnus internationalement comme le cas de la reconstruction du World Trade Center, à New York, ou l'aménagement du Millennium Park, à Chicago. Au Québec, des projets d'architecture issus de concours ont également acquis une notoriété. Mentionnons l'Abbaye cistercienne d'Oka, le Musée de la Gaspésie à Gaspé, de même que le chapiteau des arts de la Cité des arts du cirque à Montréal.

Plusieurs avantages sont évoqués pour justifier la tenue d'un concours. Le Catalogue des concours canadiens mentionne que : « De plus en plus de chercheurs et d'historiens reconnaissent que la formule du concours est une situation favorisant la recherche et l'expérimentation et qu'elle stimule la conception de projets riches en solutions techniques et en pratiques esthétiques innovantes. En outre, la procédure du concours participe, dans son ensemble, à la construction d'un espace public de débat, et de définition, sur les valeurs d'une société. En ce sens, les concours contribuent à l'intensification des pratiques d'exploration architecturale et de médiation culturelle ».

Récemment, le Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (LEAP) de l'Université de Montréal s'est intéressé à l'impact sur la production architecturale au Québec de la règle sur les concours instaurée par le ministère de la Culture, des Communications et de

la Condition féminine (MCCCF). En plus d'avoir participé à l'implantation de plus d'une vingtaine de nouveaux équipements culturels dans diverses régions du Québec, cette règle a permis d'améliorer la qualité architecturale des projets, de stimuler l'innovation et de créer une nouvelle émulation dans le milieu architectural.

» Un aperçu de la pratique

Le Catalogue des concours canadiens, un moteur de recherche conçu par le LEAP, répertorie les projets déposés dans le cadre des concours tenus au Canada. On y inventorie 195 concours dont 104 ont été tenus au Québec et 53, en Ontario. Parmi ceux-ci, 45 concernent le territoire de la ville de Montréal et 17, le territoire de la ville de Québec. Près du tiers des concours a porté sur des projets d'architecture culturelle. L'espace public québécois a quant à lui fait l'objet de concours à quelques reprises. Dans les catégories « faubourg, lotissement, place, promenade, quartier, rue et secteur urbain », douze concours sont répertoriés dont ceux tenus dans le cadre des projets du Faubourg Québec, de l'aménagement du Vieux-Port de Québec et du Vieux-Port de Montréal, de Benny Farm, de la cité-jardin Rosemère, des places d'Youville, de l'Amérique française, Jacques-Cartier et de l'Hôtel-de-ville de Sherbrooke, de même que de Paysages suspendus, le projet pour la mise en valeur des espaces résiduels de l'autoroute Dufferin-Montmorency. La liste qui suit indique dans quelle catégorie d'architecture les projets listés se situent.

Tableau 1

Catégories de concours

Architecture commerciale	1
Architecture de culturelle (recherche, sport et loisir)	47
Architecture de jardin	4
Bâtiment administratif et public	4
Architecture domestique	13
Bâtiment financier	1
Architecture funéraire	2
Architecture judiciaire	1
Architecture religieuse	3
Architecture scolaire	7
Génie civil	3
Intervention patrimoniale	1
Urbanisme	12

Le Catalogue présente les projets lauréats, mais également les projets non retenus qui sont le résultat d'un effort conceptuel et qui incitent eux aussi à des pratiques architecturales novatrices et au transfert de connaissance. En effet, chaque concours génère de nombreux projets. Par exemple, le concours pour la Bibliothèque de Châteauguay a donné lieu à près de 60 propositions en première phase. Pour le cas du projet Paysages suspendus, 21 concurrents ont soumis des propositions. Plus récemment, le concours Jardin de Métis 2010 a retenu l'attention de 270 équipes.

À l'heure actuelle, la tenue de concours d'architecture n'est obligatoire, au Québec, que dans le cas de la construction d'équipements culturels faisant l'objet d'une aide financière de plus de 2 M \$ en vertu du programme de soutien aux équipements culturels du MCCCCF. Pour les projets de moins de 2 M \$, le MCCCCF pourrait exiger la tenue de concours.

L'Ordre des architectes du Québec (OAQ, 2007) édicte les règles des « concours d'architecture de l'OAQ », une marque déposée. Le Guide des concours d'architecture de l'OAQ spécifie qu'un concours peut être ouvert, sur invitation ou par appel d'offres et qu'il peut être tenu à l'échelle locale, régionale ou internationale. Le jury d'un concours est désigné par le conseiller professionnel de l'OAQ qui organise le concours, en collaboration avec le promoteur du concours. Il est constitué d'au moins cinq personnes dont la moitié doit être des architectes. Dans le cadre d'une commande publique ou parapublique, le jury doit également comprendre des représentants du public et des usagers du futur bâtiment.

Pour tout concours d'architecture organisé par une municipalité, une dispense du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit être accordée à la municipalité en vertu du Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels. Une récente modification au Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels permet maintenant aux municipalités de demander une dispense pour passer un contrat de gré à gré avec le lauréat d'un concours de design.

►► **La charrette de design**

L'organisation d'une charrette de design est une autre façon de profiter de l'expertise de plusieurs spécialistes - architecture, design, urbanisme, architecture de paysage, etc. - sans pour autant mener à l'attribution d'une commande. La charrette prend souvent la forme d'un atelier de design qui permet d'explorer de nouvelles idées et qui favorise une meilleure planification des projets. La charrette se déroule sur une période de temps limitée. Des équipes multidisciplinaires de concepteurs sont invitées à élaborer des propositions. Outil de concertation, la charrette est une procédure qui permet de tenir un débat d'idées entre les parties prenantes d'un projet. La ville de Montréal en a déjà

organisé quelques-unes dont la charrette de design urbain pour le quartier Bellechasse et celle pour le secteur Pierrefonds-Ouest. La ville de Québec a, quant à elle, participé au projet PACTE Myrand initié par le CAMEO (Comité d'aménagement et de mise en oeuvre) de l'Université Laval et intégré les résultats de cette charrette dans son règlement de zonage. Des charrettes visant la requalification de quartiers de banlieue avaient également été tenues par les anciennes villes de Charlesbourg et de Sainte-Foy.

» Conclusion

Il y a tout lieu de croire que le fait de soumettre une plus large part de notre cadre bâti et de l'espace public à un processus de design qui commande une bonne connaissance de la société et de la culture, des processus socioéconomiques qui forment les collectivités, ainsi que des processus écologiques propres au milieu pourrait éventuellement participer à l'érection d'une ville plus durable.

Références

Catalogue des concours canadiens, Site internet. www.ccc.umontreal.ca/
(consulté le 14 mai 2010)

Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (LEAP) de l'Université de Montréal, site internet.
<http://www.leap.umontreal.ca/>
(consulté le 14 mai 2010)

Ordre des architectes du Québec (2007). *Guide des concours d'architecture*, 12 pages.
www.oaq.com/wmfichier/Guide_concours.pdf
(consulté le 14 mai 2010)

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (2009). *Concours d'architecture règlement type – règles générales*, 9 p.
www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/AIPRP/Concours-Arch-Regl-Generales.pdf
(consulté le 10 juin 2010)

LEMIEUX Denis (2008). *Imaginer, réaliser la ville au 21e siècle, Cahier des bonnes pratiques en design* « Trois processus performants pour favoriser l'excellence en design urbain : panel, atelier et concours », Montréal, Québec, 45 p.

Ce document de veille a fait l'objet d'un article dans la revue *Urbanité* de l'automne 2010
(<http://www.ouq.qc.ca/documents/Urbanite2010-10-01d.pdf>).

www.mamrot.gouv.qc.ca